Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 041-200084994-20261016-2026_1004-DE

Le Controis en Sologne
Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU CONTROIS EN SOLOGNE
Séance du 15 octobre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 32
Votants : 32

Date de convocation :
9 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'octobre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des mariages de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PEAN-NORGUET, Maire

Présents : PÉAN-NORGUET Élodie, CHASSET Michel, BARDOUX Delphine, COLLIN Guillaume, AUDIANNE Séverine, MOREAU Dany, MARTELLIERE Eric, LEBERT-CHEVET Eveline, CORNEVIN Bernard, MICHOT Karine, RUDAULT Patrice, BOURNEUF Axelle, BRAULT Jean-Luc, DROUHIN Jean-Yves, DUISIT Anne-Sophie, FERMAUT Emmanuel, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEPAGE Frédéric, MICHOT Valentine, MOREAU Véronique, PARAGE Monique, RUAULTS Samuel, SAGET-LETHIAS Gilles, TURGIS Isabelle, ZAPATERO Marie-Josée.
Excusés : DARDEAU Céline (pouvoir à BARDOUX Delphine), LASCAR Martine (pouvoir à CORNEVIN Bernard), LEGOUY Quentin (pouvoir à MOREAU Dany), LELARGE Antoine (pouvoir à PEAN-NORGUET Elodie), SIMOES Catherine (pouvoir à AUDIANE Séverine), TETOT Pascale (pouvoir à TURGIS Isabelle)
Absente : AUBE Nathalie

Secrétaire de séance : SAGET-LETHIAS Gilles

Délibération n°2026-1004 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION L'ÉVEIL DE CONTRES POUR LE RENOUVELLEMENT DU PRATICABLE DE GYMNASTIQUE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association l'Eveil de Contres sollicite une participation financière de la commune pour le renouvellement du praticable utilisé dans le cadre de ses activités de gymnastique.

Le praticable actuel, âge de plus de 28 ans, est devenu obsolète et nécessite d'être remplace. cet équipement est régulièrement utilisé par l'association, mais également par les écoles et le collège, ce qui confère à son renouvellement un intérêt pour l'ensemble des utilisateurs du territoire.
Le projet bénéficie de plusieurs soutiens financiers, notamment du conseil départemental à hauteur de 10 000 € et de la région à hauteur de 21 889,62 €.

Apres étude de la possibilité d'acquérir un praticable ayant servi lors des jeux olympiques, solution dont le coût était estime à environ 25 000 €, la collectivité n'a finalement pas retenu cette option.
Le projet étant directement porté par l'association, celle-ci peut mobiliser des dispositifs de financement plus larges que dans le cadre d'une opération portée directement par la commune.

Afin de contribuer au financement de ce renouvellement, il est proposé d'attribuer à l'association l'Eveil de Contres une subvention d'investissement d'un montant de 20 334,57 €.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'intérêt du renouvellement de cet équipement pour les activités de l'association l'éveil de contres, ainsi que pour les établissements scolaires utilisateurs ;
- Considérant la demande de participation financière présentée par l'association ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement a l'association l'éveil de contres, d'un montant de 20 334,57 €, destinée à contribuer au financement du renouvellement du praticable de gymnastique ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 041-200084994-20261016-2026_1004-DE

- d'autoriser Madame le maire à notifier cette subvention à l'association et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal correspondant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 16 octobre 2026

Le Maire,

Elodie PEAN-NORGUET

MAIRIE DE CONTRES-EN-SOLOGNE 41

Le secrétaire de séance

Gilles SAGET LETHIAS